

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024**

Présents : Monsieur : **Patrick LECAPLAIN** Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, HOCHET, LEFEVRE, RAINE,
SANNIER, VIDEAU,
Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON,
LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, SAINT-MARTIN,
SIMON.

Absents excusés :

Madame	DORÉ	(pouvoir à JM. LESUEUR)
Madame	FERY	(pouvoir à M. VIDEAU)
Madame	LOUBET	(pouvoir à S. BOUFFARD)
Madame	MAJDOUBI	(pouvoir à J. LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(pouvoir à O. SAINT-MARTIN)
Monsieur	RICHET	(pouvoir à P. MORTREUX)
Monsieur	MORAND	(pouvoir à L. COLLET à partir de 19 h 30)

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Maud VIDEAU est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 16/09/2024

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : ADHESION D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNE AU SDEC

Patrick LECAPLAIN indique que la Communauté de Commune Isigny-Omaha Intercom a souhaité adhérer au SDEC ÉNERGIE pour lui transférer la compétence « Eclairage Public ». Le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé cette demande le 10 octobre dernier. Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour cette adhésion au SDEC ÉNERGIE.

Adopté à l'unanimité.

A. Complément versement d'une subvention

Alexandra SANNIER informe qu'il est nécessaire de verser un complément de subvention à la Mutualité Française de 3 224 €, la revalorisation prévue dans la convention n'a pas été prise en compte lors des attributions de subvention au budget 2024.

Adopté à l'unanimité.

B. Effacement des réseaux SDEC

Olivier SAINT-MARTIN informe que le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (*SDEC ENERGIE*) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, propose le projet d'effacement des réseaux rue du Buisson, rue de la Colline et rue des Blonds Epis. La partie éclairage public sera financée par la commune et les parties électricité et télécommunication par la Communauté Urbaine Caen la mer. Le coût global de cette opération est de 264 467.47€ TTC. La partie éclairage public s'élève à 37 853.00 € TTC et les parties électricité et télécommunication à 226 614.47 € TTC. La participation communale s'élève à 25 235.34 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la délibération correspondante.

Adopté à l'unanimité.

C. Conventions pour réalisation d'audits énergétiques et programme ACTEE

Olivier SAINT-MARTIN indique que dans le cadre de ses compétences « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et « contribution à la transition énergétique », la Communauté Urbaine Caen la mer accompagne ses communes membres dans leur politique de réduction des consommations d'énergie. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des audits énergétiques et des simulations thermiques demandés par les communes. L'objectif de ces études est d'obtenir un programme et un estimatif des travaux à réaliser pour atteindre un niveau de performance thermique élevé contribuant à l'efficacité énergétique du parc bâti public.

De plus, le programme ACTEE+ (*Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique*) est porté principalement par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (*FNCCR*). Son objectif est de mettre à disposition et de financer des outils d'aide à la décision pour accompagner les groupements de collectivités et leurs communes à développer des programmes de rénovation énergétique des bâtiments publics. Caen la mer avec le SDEC a candidaté puis a été lauréate de ce programme. Cela permettra aux communes de la communauté urbaine de bénéficier des subventions proposées par ce programme.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention pour la réalisation d'audit énergétique et la convention de reversement des aides ACTEE+ et d'autoriser le Maire à les signer ainsi que tous documents permettant la bonne exécution de ces délibérations.

Adopté à l'unanimité.

D. Contrat de territoire

Le Département via le contrat de territoire permet aux collectivités de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, inscrits annuellement, correspondant aux enjeux identifiés. Le taux d'aide est variable en fonction des priorités départementales et des critères d'éligibilité définis par politique thématique (*taux minimum de 10% ; taux maximum de 80% des dépenses éligibles*).

La commune de Bretteville sur Odon sollicite une aide financière du Conseil Départemental, au titre du contrat de territoire, pour l'aménagement et l'agrandissement de la bibliothèque municipal.

Adopté à l'unanimité.

A. Avis sur la mise en place des Zones à faibles émissions (ZFE)

Patrick LECAPLAIN présente Alexis ESTIENNE de la Direction de la mobilité à la Communauté urbaine Caen la mer, en charge de la mise en place de la ZFE (*Zone à faibles émissions*). Il propose à l'assemblée de faire un rappel du contexte réglementaire, un point sur la consultation publique en cours et répondra ensuite aux diverses questions.

Il rappelle que suite à la loi climat et résilience 2021, les agglomérations de + 150 000 habitants ont l'obligation de mettre en place une ZFE au 1^{er} janvier 2025. Le périmètre doit couvrir au moins 50% de la population de l'aire urbaine (*CU moins communes en dehors de l'aire urbaine*), soit +100 000 habitants qui doivent être couverts par la ZFE, la zone doit être habitée. Caen la mer fait partie des territoires de vigilance c'est-à-dire ceux qui respectent les seuils de qualité de l'air.

Les services travaillent sur le dossier depuis 2021 et en juillet 2023, suite à plusieurs interpellations des élus, notamment sur l'équité sociale et les problèmes d'ordre financier qu'allait poser une ZFE un peu trop contrainte, un comité ministériel de la qualité de l'air en ville a déréglementé quelques éléments et le ministre a accordé le principe de se contenter du minimum c'est-à-dire les véhicules non classés et décliner selon les types de véhicules. Pour la ZFE de Caen, il a été proposé de ne retenir que l'interdiction des véhicules légers des particuliers, non classés (*véhicules antérieurs à 1997*) en excluant les véhicules utilitaires et les 2 roues.

Une consultation du public (*accessible sur le site de Caen la mer*) du 9 octobre au 9 novembre 2024 permet d'expliquer le dispositif réglementaire et le périmètre proposé et répondre aux questions (*à ce jour, une centaine de sollicitations*).

Le dispositif projeté consiste en la mise en place d'un périmètre situé à l'intérieur du périphérique (*choix simple à retenir*) en excluant la presqu'île (*peu d'habitations*) et les voies d'accès aux 4 parkings relais de l'agglomération. Dans ce périmètre, plusieurs cas particuliers ont été étudiés, comme le CHU ou la ville de IFS qui est divisée en 2 zones. Des dérogations de plein droit permettent à des véhicules de circuler : les véhicules affichant la carte mobilité inclusion, les véhicules militaires, les véhicules d'intérêt général, les véhicules de transports collectifs à faible émission et ceux effectuant un faible kilométrage (*-6000 km annuels*).

Maël FAUDOT regrette que les poids lourds et véhicules utilitaires, parfois très polluants, ne soient pas concernés par l'interdiction. Des particuliers pourraient alors acheter ces véhicules utilitaires pour pouvoir circuler.

Alexis ESTIENNE indique que l'interdiction concerne très peu de véhicules légers particuliers (2 500), les véhicules d'entreprises/artisans représentent 300 véhicules. Il fallait simplifier le système de dérogation, la commission ne souhaitant pas pénaliser les entreprises/artisans en difficulté ni les associations caritatives.

Olivier SAINT-MARTIN se demande si l'on répond réellement au problème de pollution en ne ciblant que 2500 véhicules ?

Alexis ESTIENNE rappelle qu'il y a plus de véhicules antérieurs à 1997 dans les communes rurales. L'ensemble des véhicules de la zone ZFE et des communes aux alentours représentent 6 500 véhicules. L'agglomération caennaise est moins impactée par la pollution que certaines grandes villes comme ROUEN ou LE HAVRE. Les poids lourds ne sont pas gênés par la loi car principalement classés en critère 3. Il fallait équilibrer les intérêts de tous.

Arnaud DUTHILLEUL se questionne, dans quelle mesure l'avis des communes sera pris en compte si elles émettent un avis défavorable, cela aura-t-il un impact ? De plus, l'avis demandé (*favorable/défavorable*) n'est pas assez nuancé, une commune contre n'est pas forcément contre le principe mais peut considérer que le dispositif ne va pas assez loin ou, à l'inverse, est trop strict. Alexis ESTIENNE confirme que ce n'est qu'un avis *simple (et non un avis conforme)*.

Jean LEBOURGEOIS indique que l'on est tous d'accord sur le fait de ne pas pénaliser les automobilistes qui n'ont pas les moyens de changer leur véhicule mais quel est l'impact environnemental ? Ce problème est pourtant majeur, c'est bien de dire que l'on fait avancer les choses mais que fait-on des personnes qui ne peuvent pas acheter un véhicule approprié, il faut les accompagner, adapter les transports en commun. On écrit une loi et on y ajoute beaucoup d'exceptions.

Alexis ESTIENNE précise que le périmètre est cohérent, la ZFE a 5 ans de fonctionnement, les dérogations 3 ans, l'objectif est d'accélérer le renouvellement du parc et dans 10 /15 ans on pourra se bâtir sur ce périmètre qui a une logique pour pouvoir adapter certaines contraintes environnementales que l'on sent venir. Il confirme à Maud VIDEAU qu'il n'y aura pas de révision dans les 5 ans, à la fin de ce délai, il faudra déterminer si l'on durcit ou pas ce dispositif.

Patrick LECAPLAIN ajoute que la question a été posée à l'Etat sur « comment aider au financement des véhicules ». Pour Bretteville, ce sont 49 véhicules concernés par l'interdiction de circuler, la difficulté concernera plus les habitants des campagnes qui doivent se rendre à CAEN pour des démarches administratives, elles devront stationner sur les parkings relais et prendre le bus.

Jean LEBOURGEOIS confirme, notamment pour les personnes âgées qui auront des difficultés à prendre le bus. La zone retenue est cohérente ce qui ne l'est pas c'est que le pouvoir supérieur propose une loi, ne voit pas les conséquences derrière ou ne veut rien faire et ne propose pas de mesures d'accompagnement.

Barbara RAINE indique que l'aire de covoiturage de Bretteville va passer de 48 à 96 places prochainement, il faudra veiller à ce qu'on laisse entrer les véhicules non autorisés jusqu'à l'aire. Il faut amener les automobilistes à stationner sur les parkings relais pour réduire les véhicules dans le centre de CAEN.

Serge BOUFFARD précise que le périmètre du périphérique est très cohérent mais laisse en dehors, des zones à très forte circulation comme Côte Nacre, Mondeville, Hérouville.

Alexis ESTIENNE précise que si le périmètre avait dépassé le périphérique, des communes auraient été coupées en 2 (*comme pour IFS*) avec la nécessité de faire un découpage sur le territoire communal, trop compliqué. Le futur Tram va aider aux solutions adaptées aux ZFE.

Conformément à l'article L2213-4-1-III du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis de la commune sur la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions est demandé.

Avis favorable : 17

Abstention : 10

B. Renouveaulement de la commune dans la démarche Territoire Engagé pour la Nature (TEN).

Barbara RAINE rappelle que *Territoires engagés pour la nature* (TEN) est une des actions phare du Plan biodiversité national. En septembre 2021, la commune s'était engagée sur le programme d'action du dossier TEN 2021/2023 et avait réalisé des actions autour du petit Odon et la végétalisation des cimetières. Le diagnostic du petit Odon a permis de découvrir une riche biodiversité et des espèces rares de chauves-souris.

C'est pourquoi, dans le cadre du renouvellement au dispositif TEN, la commune souhaite mettre en œuvre 3 actions, sur l'inventaire et la protection des chiroptères (*chauve-souris*), la déminéralisation de la cour et du parking de la Baronnie et la mise en place de l'initiative Piqu'en ville.

Sophie HOCHET demande si ce label permet d'obtenir des aides.

Barbara RAINE indique que pour le premier label, le Département avait indiqué qu'il aiderait la commune dans le diagnostic du petit Odon, malheureusement, aucune subvention n'a été accordée. Malgré tout, la commune a souhaité poursuivre son action et a tout financé. Elle précise que les retours du diagnostic sont très positifs et seront prochainement exposés en commission.

Adopté à l'unanimité.

V – PERSONNEL COMMUNAL

A. Renouveaulement de l'emploi fonctionnel de DGS

Patrick LECAPLAIN rappelle qu'en 2014, un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services a été créé pour 5 ans, renouvelé en 2019, assorti d'une prime de responsabilité. Il est demandé au Conseil Municipal de renouveler cet emploi, dans les mêmes conditions pour 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

B. Agents recenseurs

Patrick LECAPLAIN informe que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Notre commune est divisée en 9 districts, il est nécessaire de créer 9 emplois d'agent recenseur. Les Indemnités sont définies ainsi : indemnité de base identique pour chaque agent : 100 €, rémunération par feuille de logement : 1,50 €, rémunération par bulletin individuel : 0.80 €, rémunération pour la formation : 100 € et 60 euros seront attribués à l'agent recenseur à qui seront confiées les habitations excentrées.

Adopté à l'unanimité.

VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Patrick LECAPLAIN, Maire**, rappelle les cérémonies du 11 novembre au Monument aux Morts.
- **Sophie HOCHET, Maire-Adjoint en charge de la culture et la communication** informe sur :
 - Melting'Pote, les 19 et 20 octobre : sur les 2 séances 260 personnes, beau succès qui se confirme et toujours de qualité.
 - Actions culturelles à venir :
 - ✓ A la bibliothèque le 16/11 : après-midi rétro-gaming (*jeux vidéo*) au Centre Socioculturel (*une console de jeu est mise à disposition à la bibliothèque*).
 - ✓ La compagnie Macédoine proposera un catch d'improvisation à la Baronnie, le 16/11 à 20 h 30
 - ✓ Exposition par LCBO photo du 18 au 23/11 au Manoir : inauguration le 19/11
 - ✓ Projet commun entre l'EVS et le service culturel : projection d'un documentaire « la saison des tourteaux » par un réalisateur local, à la maison de retraite le 27/11 à 15 h 30, ouvert à tous.

- **Maud VIDEAU, Maire-Adjoint en charge de la vie scolaire, l'enfance et la jeunesse** informe du vernissage, le 22/11, d'une exposition proposée du 22 au 29/11 au Centre Socioculturel, sur le métier d'assistant(e) maternel(le) proposée par la CAF et la Mutualité française.
- **Olivier SAINT-MARTIN, Maire-Adjoint en charge des travaux et de la voirie** informe :
 - Travaux au groupe scolaire : les classes coté cour sont terminées, les classes coté esplanade sont en cours. En janvier, la partie maternelle sera lancée. Les délais sont respectés.
 - Chantier du Tunnel : dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre, la mise en place d'un tunnel a été réalisée, chantier très impressionnant, ce tunnel permettra de relier Bretteville à CAEN par le boulevard des pépinières.

VII- QUESTIONS DIVERSES

La minorité a souhaité ajouter des questions à l'ordre du jour :

1) *»La rue du Vallon a été réaménagée, les réseaux aériens vont être effacés rues du Buisson, de la Colline et des Blonds épis. Pouvez-vous expliciter le processus de décision au niveau municipal concernant les travaux de voirie et d'effacement des réseaux et comment interviennent dans ces décisions Caen-la-Mer et le SDEC ? »*

Olivier SAINT-MARTIN rappelle que la voirie a été transférée à Caen la mer en 2017 et une vérification des voiries réalisée. Le secteur Odon (*ensemble des 6 communes Eterville, Louvigny, Mouen, Tourville sur Odon, Verson et Bretteville*) a un budget global de 6.5 millions €. La commune avait ciblé les rues de passage du bus, plus endommagées que d'autres et la rue du Vallon dont les réseaux souterrains venaient d'être refaits. Le SDEC centralise les demandes Orange, Enedis (*qui informent des besoins urgents*) et apporte des informations sur la vétusté de l'éclairage mais n'impose rien.

Patrick LECAPLAIN ajoute que lorsque le Plan Pluriannuel d'investissement de la communauté urbaine a été élaboré, il fallait cibler les urgences, après il y a une logique de secteur.

2) *« Lorsque nous avons rédigé cette question, le budget 2025 n'était toujours pas adopté, mais il est probable que d'importantes restrictions budgétaires impacteront les administrations et les collectivités territoriales et donc les citoyens.*

Au niveau des petites communes, même si certains discours se veulent rassurants, la situation risque d'être difficile. Avez-vous commencé à réfléchir sur quels postes pourraient porter d'éventuelles restrictions ? Quels pourraient être les impacts sur la phase 2 de l'école et sur la rénovation du Centre Socio ? »

Quelle est la position de Caen la Mer sur ces problèmes budgétaires ?

Patrick LECAPLAIN indique que le Préfet n'a donné aucune orientation budgétaire, on ne connaît pas les restrictions demandées, il y aura une stabilité de la dotation globale de fonctionnement, le fonds de péréquation communautaire sera identique. La loi de finances sera votée tard, début 2025.

Au niveau de Caen la mer, les réunions budgétaires n'ont pas encore eu lieu, juste un cadrage budgétaire, avec une restriction connue sur le fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes de la commune, les contributions directes vont augmenter : Maslière et Koenig.

Sur les projets : le groupe scolaire est en cours et se terminera l'été prochain, nous attendons la 2^{ème} tranche du fonds vert. Concernant l'Espace animation jeunesse (EAJ), le projet est en cours et l'appel d'offre prochainement lancé, la CAF a notifié l'accord de subvention, le dossier de contrat de territoire est transmis au Département, incertitude sur le montant ainsi que pour la DETR qui risque d'être limitée.

Le projet de la bibliothèque est à l'étude, en attente d'un retour des bâtiments de France.

Pour le Centre Socioculturel, le dossier doit être bien ficelé afin de connaître l'estimation des travaux et définir les priorités, il pourra être réalisé en plusieurs phases, à étudier en 2025/2026.

Nous devons revoir notre plan pluriannuel d'investissement en lien avec la trésorerie et déterminer quels montants nous pouvons et/ou devons emprunter. Ces sujets seront discutés en commission de finances début décembre lors de la préparation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Au niveau de l'Etat, le fonds vert n'a peut-être pas été bien ciblé, l'Etat se décharge sur les collectivités et soit la commune stagne, soit le citoyen devra payer par le biais des impôts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30